

Arrêté N° MA-ART-2023-246

OBJET : Arrêté temporaire de circulation travaux de réhabilitation des réseaux rue Saint Marc et rue de la Faucherie, routes barrées à partir du 6 novembre et jusqu'au 22 décembre 2022

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté de restriction temporaire de circulation n°ART-2023-224 D8-Rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du 23 octobre 2023 pour une durée de 30 jours pour les travaux d'adduction d'eau potable.

Vu l'arrêté temporaire de circulation n°ART-2023-234 portant sur les travaux de réhabilitation des réseaux rue Saint Marc et rue de la Faucherie, déviation et modification des lignes de transports scolaires du collège Charles Lemaître à partir du 6 novembre et jusqu'au 21 décembre 2022.

Vu l'avis du Service exploitation Normandie Ouest de la Région Normandie du 26 octobre 2022.

Considérant les travaux de réhabilitation des réseaux des entreprises SADE CGTH-DR Normandie et CISE TP jusqu'au 22 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité d'organiser et de sécuriser les déplacements des collégiens dans le cadre du transport scolaire,

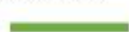
ARRÊTE

Route SAINT-MARC / FAUCHERIE
(CISE TP)

Du 06/11/2023 au 22/12/2023



Prévisionnel :



Phase 1 : du 6/11/2023 au 29/11/2023 inclus



Phase 2 : du 20/11/2023 au 29/11/2023 inclus



Phase 3 : du 20/11/2023 au 22/12/2023

Article 1 : Phase 1 - du 6 au 29 novembre 2023

Route barrée : A partir du 6 et jusqu'au 29 novembre 2023, la circulation est interdite de l'intersection de la rue Saint Marc à la rue de Caen jusqu'à l'intersection de la rue de la Faucherie et de la rue du collège. Le plan ci-après matérialise en rouge la route barrée.

Article 2 : Phase 2 - du 20 novembre au 29 novembre 2023

Route barrée : Compte tenu des travaux à l'intersection de la rue de la Faucterie et de la rue du Collège, la circulation dans la rue de la Faucterie est coupée à l'intersection de la rue du collège.

Article 3 : Phase 3 - du 20 novembre au 21 décembre 2023

Route barrée : la rue de la Faucterie est interdite à la circulation à partir de la rue du collège et jusqu'à la fin conformément au plan ci-après

Article 4 :

Pour les riverains, un accès au plus proche du domicile est maintenu en dehors des zones de travaux et des points de regroupement des ordures ménagères sont mis en place en fonction de l'avancée des travaux. (points matérialisés sur le terrain par des barrières)

Article 5 : Pendant toute la durée des travaux le stationnement pour tous types de véhicules est interdit sur la zone de travaux.

Article 6 : L'entreprise **CISE TP** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 7 : L'entreprise **CISE TP** est chargée de l'information des riverains (regroupements des ordures ménagères, stationnement, coupures d'eau, etc...).

Article 8 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **CISE TP**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 24 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON



The image shows a blue ink signature of Mme Christine SALMON. The signature is written in a cursive style and is positioned over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DES MONTS D'AUNAY' and 'Caen' and features a central emblem with a tree and a building.